

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Le dix du mois de juillet deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, BLANCHARD Nathalie, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Joëlle BAYARD

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter la délibération 2507005 : Bail commercial SARL NACIVENS

RECOMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026-2032 – Délibération 2507001

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de la loi, il est prévu 2 possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges à la Communauté de Communes pour le prochain mandat 2026-2032 :

- Procédure de droit commun,
- Procédure reposant sur un accord local.

Les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux :

- La répartition doit tenir compte de la population de chaque commune au 1er janvier 2025,
- Chaque commune dispose au moins d'un siège
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Le bureau communautaire et le conseil des maires ont décidé de ne pas conclure d'accord local et donc choisir la procédure de droit commun.

Monsieur le Maire propose d'approuver également la procédure de droit commun.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

ACQUISITION DE LA PARCELLE A 1353 POUR ALIGNEMENT – 2507002

Monsieur le Maire propose de régulariser un alignement et d'acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrale A 1353 de 310 m2 rue du Buchon appartenant aux conjoints BERTHOLET.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Délibération 2507003

Monsieur le Maire présente le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif qui est consultable sur le site www.service.eaufrance.fr.

Il propose d'adopter ce rapport.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

AVENANT « OPERAT » ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERTIQUE DU SIEL – TERRITOIRE D'ENERGIE (SAGE) - Délibération 2507004

La loi ELAN impose par arrêté du 10 avril 2020 une réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires d'une surface supérieure ou égale à 1000 m². La salle des Balcons du Forez est concernée. Monsieur le Maire propose d'adhérer à la compétence « OPERAT » afin d'avoir un accompagnement du SIEL pour la déclaration obligatoire via la plateforme gérée par l'ADEME. La réduction des consommations sera suivie grâce aux données saisies.

Le montant de l'intervention est de 588 € par bâtiment.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'option dite classique.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

BAIL COMMERCIAL SARL NACIVENS – Délibération 2507005

Vu le bail commercial entre la mairie et la SARL NACIVENS en date du 28 septembre 2020,

Vu la convention d'occupation précaire à durée déterminée,

Vu le contrat de mise à disposition de divers mobiliers et matériels,

Vu le Procès-Verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire de la SARL NACIVENS en date du 19 juin 2025,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des changements suivants :

- Nouveaux gérants de la SARL : Monsieur Frédérick NAVEZ et Madame Sandrine BATISTA,
- Nouveau nom commercial et nouvelle enseigne : NAVISTA.

Monsieur le Maire propose de maintenir les conditions du bail commercial signé le 28 septembre 2020 qui resteront inchangées, notamment la jouissance d'une licence de débit de boissons dite licence IV dont la commune de Civens est propriétaire.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Christophe GUILLARME :

- Fonds de concours exceptionnel 2023-2024 : Ce fonds de concours avait été sollicité auprès de la C.C. de Forez-Est pour la construction de la micro-crèche. Les travaux étant retardés, la demande sera déposée pour le passage en LED des points lumineux restant à équiper (Randan, Goutte Fougère, Rue de la Paix, Rue du Fournil, rue du Palais et bas de la commune).
- Travaux sur les toitures des bâtiments communaux à prévoir : école, presbytère, mairie. Le devis transmis par l'Atelier de couverture s'élève à 62 203.75 € HT pour l'ensemble.
- Toiture salle des Balcons du Forez : travaux d'étanchéité réalisés par ETANCOBA terminés pour la salle des fêtes. Les travaux de la salle des sports sont prévus en septembre.
- Visioconférence ce jour sur la protection des élus et sécurité du quotidien (délinquance, cambriolages, points de deal...) proposée aux maires par la Préfecture.
- Micro-crèche : en attente des nouvelles études hydrogéologiques pour envisager le déplacement du bâtiment. Une réunion avec l'entreprise LACHAND sera programmée prochainement.

- Commission de sécurité pour l'agrandissement d'Intermarché : la mairie était représentée par Philippe SESSIECQ - pas de remarque particulière.
- Nathalie BLANCHARD et Dominique DUBOIS ont reçu les membres de la commission départementale de fleurissement. Un compte-rendu sera transmis prochainement.
- Cabinet d'infirmières : odeur désagréable due à l'humidité. Prévoir de changer la VMC.

TOUR DE TABLE :

-Fabien MARTINON

PLUi : fin d'étude de diagnostic e mars 2026, approbation théorique décembre 2029,

Lettre infos en cours de rédaction.

Fête patronale : apéritif le samedi 19 juillet à 12 heures.

Tennis de Table : changement de bureau, nouveau président Olivier FAJWISIEWICZ.

Réunion voirie et réunion urbanisme à prévoir.

Goudron à reprendre sur le parking vers la boulangerie.

Réunion avec Grégory Adier de Familles Rurales pour la micro-crèche : une ouverture en janvier est préférable pour optimiser la gestion de la structure tant financièrement que pour les inscriptions.

-Michelle CHIRAT :

Pense bête réalisé pour les mesures d'hygiène lors du don du sang,

Visite des locaux API-La Talaudière avec Dominique Dubois, Béatrice Chambost, Dominique Sbeghen.

-Gérard BORDET :

Devis avec l'entreprise LAMBERT pour l'isolation des bâtiments de la mairie, presbytère et école.

Dominique DUBOIS propose de demander un devis à EUROCOMBLES.

Rencontre pour le suivi des circuits VTT le 22 septembre.

23 juin : Comité syndical du SIEL à Montrond.

Feux tricolores à la zone des Places : dysfonctionnement.

-Philippe SESSIECQ :

Réunion CCFE : démarche Projet Alimentaire Territorial pour faciliter l'accès aux produits locaux. Les habitants présents sur les marchés seront interrogés. Règlement à mettre en place.

Portail de la Civensoise : sera posé en septembre.

-Olivier FAJWISIEWICZ :

Brocante le 21 septembre, Octobre Rose le 4 octobre.

-Nathalie BLANCHARD :

Registre canicule et grand froid (1 personne inscrite), réunion du CCAS à prévoir en septembre.

-Informations générales :

Affichage au rond-point ; banderoles à installer sur les supports prévus avec accord préalable de la mairie. En 2026, toute affiche installée en dehors des supports sera systématiquement enlevée. Une information sera transmise aux mairies voisines pour transmission à leurs associations.

Concours de pétanque des élus à Montbrison le 30 août : 3 triplettes inscrites

Fête des couleurs à Feurs le 14 juillet à partir de 17 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Christophe GUILLARME
Maire

Dominique DUBOIS
Secrétaire de séance